



Cahiers de l'OLL

N° 14

Décembre 2018

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. **Ne touchez pas à la loi de 1905 !**
Motion générale de l'Assemblée 2018 de l'OLL.
et autres documents
2. **Assemblée générale 2018** - samedi 8 décembre
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges
3. **Rassemblement** le samedi 8 décembre 2018
devant l'Arbre de la Laïcité
avec la chorale des Hussards de la République
4. **Vie de l'OLL – Conseils d'administration**
 - I. 16 février 2018 ;
 - II. 22 mars 2018 ;
 - III. 22 mai 2018 ;
 - IV. 18 octobre 2018.
5. **Site Internet de l'OLL**

Bulletin d'adhésion 2019.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du 8 décembre 2018

Motion générale

Ne touchez pas à la loi de 1905 !



La laïcité n'a jamais autant fait parler. Sans doute est-ce la preuve de sa nécessité mais à la condition qu'elle s'affirme comme une valeur universelle partagée en tant que telle au sein de notre République. Principe de paix, elle serait devenue sujet de discorde. Principe d'unité par-delà les différences, on lui assigne des fins identitaires.

L'extrême-droite, de tradition pourtant anti-laïque depuis toujours, veut s'approprier le mot pour mieux distiller son venin xénophobe. Hier les juifs, les arabes, aujourd'hui les musulmans.

Non, l'Islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) qui regroupe des militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, appelle à la constitution d'un front commun autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la loi de 1905. Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la liberté de conscience – croyant et non croyant – et le libre exercice des cultes. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner aucun culte. Par conséquent la République ne tranche pas parmi les cultes : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes.

Ses Elus et représentants doivent en toute circonstance, conserver cette neutralité dans leurs fonctions. La République ne juge personne selon ses croyances ou appartenances présumées. Elle accorde à l'Ecole publique la noble mission d'instruire les enfants : c'est par conséquent à elle que l'État doit accorder les fonds nécessaires aux défis que porte l'Ecole aujourd'hui. L'OLL demande, dans la continuité du Serment de Vincennes, l'abrogation de toutes les lois anti laïques.

L'OLL s'oppose avec la plus grande fermeté à toute tentative de détourner la laïcité de ses objectifs et appelle au respect plein et entier de ses principes fondateurs. La laïcité organise l'espace public et donne sens à la citoyenneté républicaine qui garantit la démocratie. Ce n'est ni une police de la pensée, ni une option philosophique parmi d'autres valeurs particulières. La laïcité est une valeur universelle comme la liberté, l'égalité et la fraternité.

La loi de 1905 est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée.

Balsièges, le 8 décembre 2018.

FRANCE

lundi 12 février

Macron veut une réorganisation du culte musulman en France

Islam. Collomb favorable à l'intervention de l'État dans la formation des imams.

Le président de la République Emmanuel Macron veut « poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France » au « premier semestre 2018 », assurant dans un entretien avec le *Journal du Dimanche* qu'il va « continuer à consulter beaucoup ». « Ma méthode pour progresser sur ce sujet, c'est d'avancer touche par touche », a déclaré le chef de l'État à l'hebdomadaire. « Je ne dévoilerai une proposition que quand le travail sera abouti », a-t-il ajouté.

Consultations

« Je vois des intellectuels et des universitaires, comme Gilles Kepel, des représentants de toutes religions car je considère que nous devons nous inspirer fortement de notre histoire, de l'histoire des catholiques et de celle des protestants », a détaillé M. Macron, citant « Youssef Seddik, comme d'autres intellectuels et toutes sortes d'acteurs, tels que l'Institut Montaigne, qui ont pris des initiatives sur cette question ».

« Mais c'est durant ce premier semestre 2018 que je souhaite poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France », prévient-il. Le président ajoute que son objectif est de « retrouver ce qui est le cœur de la laïcité, la possibilité de pouvoir croire comme de ne pas croire, afin de préserver la cohésion nationale et la possibilité d'avoir des consciences libres ».

Il estime qu'il y a un risque à « brandir des objets connotés » ou à « faire des raccour-



■ La mosquée de Millau lors de l'aïd fitr, rupture du jeûne à la fin du ramadan. ARCHIVE MARC BALTZER

cis en plongeant tout le monde dans un même sac ». « Il y a une question qui est celle de l'organisation. Mais il y a une autre question, qui est celle du rapport entre l'islam et la République », relève M. Macron.

Le chef de l'État avait annoncé début janvier son intention de mener « un travail sur la structuration de l'islam en France », afin qu'il ne tombe pas dans la « crise » qu'il vit au plan international, en présentant ses vœux aux autorités religieuses.

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, s'est de son côté déclaré favorable dimanche à ce que l'État « puisse intervenir » dans la formation des imams pour qu'ils soient « des imams de la République française » et non envoyés par des pays étrangers.

« On voit bien que nous avons aujourd'hui un cer-

tain nombre de difficultés tout simplement parce que tout le monde peut se proclamer imam aujourd'hui », a estimé M. Collomb lors de l'émission *Questions politiques*.

Diplômes

« Il faut donc faire en sorte que l'on puisse développer les diplômes universitaires qui permettent d'avoir une certaine formation des imams, permettent que l'on n'ait pas simplement des imams qui soient envoyés par des pays étrangers, mais des imams de la République française », a-t-il développé.

« On l'a fait par exemple sur la prise en charge des aumôniers sur la pénitencier, sur les militaires. C'est bien l'État qui est intervenu à ce moment-là. Oui faut-il peut-être d'une manière ou d'une autre que nous puissions intervenir », a-t-il conclu.

EN BREF

Concordat

Le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde a estimé dimanche que le concordat pouvait être un moyen « de permettre à l'islam de France de s'organiser », tout en se disant « pas très favorable à ce qu'il y ait un nouveau concordat sur l'ensemble du pays ».

Sondage

43 % des Français considèrent que l'islam est incompatible avec les valeurs de la société française, un chiffre en net recul comparé à 2016, selon un sondage Ifop. La tendance s'est inversée en deux ans. Lors d'une étude sur le même sujet réalisée par le même institut en septembre 2016, ils étaient 56 % de la population à juger l'islam incompatible avec les valeurs de la société française.

Observatoire de la laïcité de Lozère



Communiqué

LE PRESIDENT DOIT CESSER DE BAFOUER LA LOI DE 1905.

La séparation des Églises et de l'État est la condition absolue de la liberté de conscience, clé de voûte et principe constitutionnel de la République française.

Par ses deux premiers articles, la loi du 9 décembre 1905 fonde, structure et détermine l'organisation laïque de la République.

Elle dispose dans son Article II : « *La République ne **reconnaît**, ne **salarie**, ni ne **subventionne** aucun culte.* »

En quelques semaines, le Président de la République a participé à de multiples manifestations organisées par les cultes. En dernier lieu, à la Conférence nationale des Évêques de France, le 9 avril 2018 il a déclaré vouloir "*réparer*" le lien entre l'Église et l'État qui serait "*abîmé*".

En agissant de la sorte, le Président bafoue la loi de la République dont il est le garant.

Ses prises de position font peser une menace sur les libertés assurées par la loi de Séparation et par exemple, l'objectivité du travail de réflexion, qui doit suivre la concertation sur les lois de bioéthique, n'est plus assurée.

L'**Observatoire de la laïcité de Lozère** (OLL) mesure la portée de cette grave entorse au principe républicain de laïcité, et demande solennellement et avec la plus ferme insistance au Président de la République de renoncer sans ambiguïté à ce retour inacceptable du cléricalisme dans la République.

Mende le 11 avril 2018

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

suite

Avant la journée du 9 décembre 2018, deux communiqués, reproduits dans les pages suivantes ont été diffusés. Certaines organisations ont signé les deux textes.

(En caractères gras les organisations membres en Lozère de l'OLL).

Non à la révision de la loi de 1905 !

Des projets de révision de la *Loi de 1905* seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le *titre V* de la loi, intitulé *Police des cultes* fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la *loi de 1905* avait précisément pour but d'abolir.

Les Organisations laïques soussignées, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la *loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905*, quelles qu'en soient les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État.

Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

- Article 1 : *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*
- Article 2 : *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.*

Elles demandent, par-delà les débats inutiles que suscitent ces projets de révision, que soit déjà et complètement appliquée la loi.

Signataires :

- Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active – CEMÉA
- Conseil National des Associations Familiales Laïques – CNAFAL
- Débats laïques
- EGALE
- **Fédération des autonomes de solidarité FAS-USU,**
- **Fédération des Conseils de Parents d'Elèves – FCPE**
- Fédération Française de l'Ordre Maçonique Mixte International « Le Droit Humain »
- Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture (Ferc-CGT)
- **Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public**
- **Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP)**
- **Fédération nationale de la Libre Pensée**
- **Fédération Syndicale Unitaire FSU**
- Francas
- Grande Loge mixte de France (GLMF)
- Grande Loge mixte universelle (GLMU)
- Libres MarianneS
- **Ligue de l'enseignement**
- Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- Mouvement de la paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap),
- Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN)
- **Solidarité laïque**
- Syndicat administration et intendance (SIA-Unsa)
- **Syndicat des Enseignants SE-UNSA**
- Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale SI-EN UNSA Education
- Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges
- Syndicat national des inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux (Snia-IPR)
- Syndicat National des Personnels de Direction SNPDEN
- Syndicat de l'Education Populaire-UNSA
- **Union des Familles Laïques – UFAL**
- Union Rationaliste
- **UNSA Education.**

Communiqué du Collectif Laïque National

relatif aux projet de révision de la loi de séparation des églises et de l'état

Plusieurs déclarations gouvernementales ont confirmé les informations de presse faisant état d'un projet de révision de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État. Cette révision viserait l'élargissement des modes de financement des cultes ; quant à l'objectif de contrôle de leurs dérives, il peut être atteint par la loi actuelle.

En même temps, la tentative de l'Etat d'imposer l'organisation d'un "culte musulman" tourne le dos au principe de séparation.

De telles modifications des équilibres institués par la loi entraîneraient une véritable dénaturation de celle-ci. L'expérience démontre que tous les changements apportés dans le passé à la loi de séparation de 1905 sont allés dans le sens de son affaiblissement, jamais de son renforcement.

C'est pourquoi, le Collectif Laïque National, profondément attaché à la Laïcité de la République, met en garde les pouvoirs publics contre l'adoption de toute mesure qui, en affaiblissant le principe de séparation, remettrait en cause la liberté de conscience et l'ensemble des libertés publiques.

Les associations signataires du rapport 2017-2018 du Collectif National Laïque :

- Agir pour la liberté et les valeurs de la République
- Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL IDF)
- Association Des Libres Penseurs de France (A.D.L.P.F)
- Centre d'Action Européenne Démocratique Et Laïque (C.A.E.D.E.L)
- Conseil National des Associations FAMILIALES Laïques (C.N.A.F.A.L)
- Comité 1905 Auvergne-Rhône-Alpes
- Comité 1905 de l'Ain
- Comité 1905 de Draguignan
- Comité Laïcité République
- EGALE
- **Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N)**
- Femmes Contre les Intégrismes (FCI)
- Fédération française du Droit Humain
- Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité
- Grande Loge Féminine de France
- Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm
- Grande Loge Mixte de France
- Grande Loge Mixte Universelle
- **Grand Orient De France (GODF)**
- Le Chevalier de La Barre
- Laïcité Liberté
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A)
- LIBRES MARIANNES
- Ligue du Droit International des Femmes (L.D.I.F)
- Observatoire de la Laïcité de Provence-OLPA
- Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis
- Observatoire de la Laïcité du Val d'Oise - Forces Laïques
- Observatoire International de la Laïcité
- Regards de Femmes
- **Union des Familles Laïques (U.F.A.L)**
- Viv(r)e la Laïcité.

Comme l'indique la motion générale de l'AG de l'OLL (ci-dessus page 5) :

" L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) qui regroupe des militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, appelle à la constitution d'un front commun autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la loi de 1905."

Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale samedi 8 décembre 2018

9 h 30, au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges

Excusé(e)s : Mme la Préfète de la Lozère, Mme la Présidente du Conseil départemental (représentée), Mme Aurélie MAILLOLS Vice-présidente de la région, Mme Sophie MALIGE Cons. dép. de Chirac, M. le Sénateur, M. Laurent SUAUI Cons. dép. et maire de Mende, M. l'Inspecteur d'Académie DASEN, Mme Céline MAZEYRIE IEN de Florac, Mmes et MM. Maguy BOULET, Hugues CAUCAT, Philippe COGOLUEGNES, Michel COUDERC, Bruno DE BEAUREPAIRE, Noëlle GALVIER, Serge GAYSSOT, Daniel GONZALEZ, Dominique et Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Michèle JACQUES, Régine MARTIN, Michèle MOUTET, Alain ROUSSON, Christiane et J-Claude ROUSSON, Suzy VIREBAYRE.

Associations excusées : MAE, Secours Populaire Français, SE-UNSA, UNSA-Education.

Présent(e)s : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Cons. dép. représentant Mme la Présidente du Cons. dép., Mmes MM. Sandrine BAUMLE, Didier et Séverine BESANCENOT, Aimé BOULET, J-Michel CAPUANO, Michel CHABOT, Claire CHATEL, Marie Anne COLOMBAIN, Mado DESHOURS, Geneviève FAGES, Hervé FUMEL, Guy GALVIER, Catherine GONZALEZ, Anny MICHEL, Edmond MICHEL, Alain PANTEL, Joël PITT, Pascal POQUET, Josette QUINTIN, Claude ROUSTAN, Dany et J-Marc ROUYEYRE, Bernard ROUX, Armand SEBELIN, Jacques VACQUIER, Ghislaine VAISSADE. (repas soulignés)

Associations présentes : ADATEEP, ADPEP48, APMAIF, Autonome de Solidarité Laïque (ASL), FSU, GODF, LP, Ligue de l'Enseignement - FOL, Liridona (RESF), MGEN, Point commun, SNES-FSU, UFAL, UL DDEN, (14 associations dont 9 membres fondateurs).

Ordre du jour :

- Bilan d'activité
- Propositions et perspectives pour 2019
- Bilan financier et fonctionnement
- Questions diverses

Préambule

Notre Assemblée générale a lieu la veille de l'anniversaire du vote de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État mais elle se situe aussi trois semaines après les premiers rassemblements des "gilets jaunes", le 17 novembre.

L'OLL condamne toutes les violences et dégradations mais ne peut pas ignorer ce qui se passe dans le pays et la surdité du pouvoir. L'Assemblée générale de l'OLL ne discutera pas des "gilets jaunes" mais les revendications sont souvent contradictoires, certaines justifiées, d'autres, celles notamment concernant les migrants, sont inacceptables.

1. Bilan d'activité

1.1 Depuis l'Assemblée générale du samedi 2 décembre 2017.

- ❑ mardi 5 décembre 2017 puis le 12, **appels de RESF** pour des "sans papiers", **rassemblements** ou **cercles de silence** mercredi 20 décembre puis lundi 15 janvier 2018, mercredi 17, 15 février (tissus), 20 et 21 février, 21 mars, 16 mai, 20 juin,.... mercredi 17 octobre...
- ❑ samedi 9 décembre : **rassemblement** à l'Arbre de la laïcité (OLL) avec les Hussards de la République. Son succès nous amène à le reconduire aujourd'hui à 15 heures. Remerciements à la chorale.
- ❑ lundi 11 décembre : article dans Midi Libre sous forme d'entretien suite à l'AG
- ❑ vendredi 22 décembre 2017 : mise en place du Comité consultatif départemental. (DDEN et OLL) Ateliers (service à la population, culture, sport et jeunesse) Intervention de l'OLL en faveur de l'accueil des migrants. Depuis deux réunions en novembre et réorganisation annoncée.
- ❑ mardi 16 janvier, à Mende, Assemblée générale de l'**AP MAIF**, association fondatrice de l'OLL.
- ❑ mercredi 31 janvier à Mende, Assemblée générale de l'**ADATEEP**, association fondatrice.
- ❑ **vendredi 16 février, premier CA 2018** de l'Observatoire : élection du bureau et fonctionnement ; activités depuis l'AG : expérience du rassemblement sera reconduite ; mise en place du **Comité consultatif de la Lozère** auprès du Conseil départemental ; site internet départemental (difficultés de fonctionnement ; journée Défense et citoyenneté et expo "*les fusillés pour l'exemple*" qui n'ont pas abouti. Propositions : un débat sur l'Observatoire national et la loi de 1905 à Mende ; un débat sur la fin de vie et les lois de bioéthique (samedi 14 avril co-organisé par la LP avec accord OLL). **Communiqué de presse** sur les Obsèques civiles avec carte de la Lozère. Midi Libre a publié un article le lundi 5 mars. Le 13 avril le Conseil municipal de Villefort a pris la délibération demandée par l'OLL.
- ❑ mardi 6 mars 2018 : mise en ligne sur le site OLL du numéro 13 des Cahiers de l'OLL (activités 2017).
- ❑ jeudi 8 mars : cérémonie Souvenir du camp de Rieucros à Mende ; lundi 16 juillet après l'AG de l'Association Pour le souvenir du Camp de Rieucros... **Conférence de Michèle DESCOLONGES sur les Femmes de Rieucros le lundi 17 décembre 2018 à 18 h, salle des fêtes du Conseil départemental.**
- ❑ **jeudi 22 mars second C.A. 2018 de l'Observatoire.** Réunion sur le fonctionnement mais aussi bilan d'activités : Homme-Femme et actualité. point sur les évolutions en cours. Infos sur l'Expo aux Archives départementales : *Pas d'Histoire sans les Femmes* (du 6 mars au 31 décembre) ; 8 mars et *Camp de Rieucros* ; Actualités Ecoles et carte scolaire ; communiqué sur la maternelle ; publication de l'école de Florac sur la laïcité. Migrants : L'OLL se félicite du Communiqué de la majorité du Conseil départemental (M. Libre et Lozère Nlle du 15 février). Après discussion la date de la Conférence-débat prévue sur le rôle de l'Observatoire et la défense de la loi de 1905 avec Nicolas CADENE Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité prévue le vendredi 22 juin doit être revue. L'importance de l'initiative mérite une autre date. Mise en garde sur le danger d'une politique centrée sur les "archives essentielles" (Le Monde 8 mars) ; Communiqué de l'OLL sur la Journée Défense et Citoyenneté.
- ❑ mercredi 28 mars : Communiqué OLL sur l'obligation à partir de 3 ans à l'école maternelle
- ❑ vendredi 30 mars : journée sur la **radicalisation** organisée par la préfecture, Espace Georges Frêche.
- ❑ mercredi 11 avril, manifestation pour la défense du Rail à Marvejols ; puis samedi 30 juin à Saint Chély d'Apcher. La défense des services publics reste une de nos priorités (exemple : gare de Mende guichets fermés les fins de semaine !).
- ❑ mercredi 11 avril : communiqué de l'OLL "*Le Président doit cesser de bafouer la loi de 1905*".
- ❑ **mardi 22 mai : troisième CA 2018 de l'Observatoire** (OLL). organisation et fonctionnement : adhésion de l'association Liridona (RESF) ; bilan des activités, Cinquantenaire de 1968...
- ❑ mardi 5 juin : **AG de l'AD PEP 48** à Ste Colombe de Peyre centre du Ventouzet, association fondatrice.
- ❑ vendredi 22 juin : Conférence-débat annulée sur le rôle de l'Observatoire et la défense de la loi de 1905 avec Nicolas CADENE Rapporteur général. Nouvelle date et préparation pour le 17 septembre.
- ❑ jeudi 30 août rencontre **laïcité** A.R. et J. V. avec un journaliste du Midi Libre (A. GASQUERES). Article paru le mardi 4 septembre.
- ❑ **lundi 3 septembre : la rentrée scolaire** est marquée par l'ouverture de 3 classes dans les écoles publiques : **2e classes à St Martin de Lansuscle et St Privat de Vallongue, 4e classe à Grandrieu** du fait de la fermeture de l'école privée confessionnelle de Grandrieu.

❑ lundi 17 septembre : conférence sur l'Observatoire de la laïcité avec Nicolas CADENE annulée à nouveau. Il devait être à Paris mardi matin tôt.... L'OLL remercie la mairie de Mende qui avait publié cette initiative et mis à disposition gratuitement la salle Urbain V.

❑ **jeudi 18 octobre : quatrième CA de l'Observatoire (OLL).** Rentrée scolaire 2018 ; point et bilan activités ; préparation AG et rassemblement le 8 décembre ; motion appel aux laïques et audience Préfecture début 2019 ; expo Darwin.

❑ samedi 17 novembre, **AG de l'UL DDEN**, membre fondateur, en présence de son président national Eddy KHALDI qui a rappelé être venu trois fois en Lozère à la demande de l'OLL : en 2010, *La loi Carle et l'école publique* (6/02/2010), en 2012, *La République contre son école* (4/02/2012) et en 2014 *L'école et la laïcité, rythmes scolaires...* (15/04/2014).

Discussion puis vote à l'unanimité du bilan d'activité.

2. Propositions et perspectives pour 2019. Présentation et discussion.

2.1 Le service public d'Education

2.1.1 Premier degré :

❑ **La démographie scolaire est inquiétante : une baisse de 4,7 % en 3 ans dans le Public.**

Effectifs	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Maternelles	1730	1655	1665
Elémentaires	2794	2670	2666
Total	4524	4325	4331

Dans le Privé confessionnel, sur trois ans la perte est plus importante encore 5,7 %.

2016 : 2319 ; 2017 2291 2018 : 2194 (- 97) soit 814 maternelles (- 13) et 1380 élémentaires (- 84).

D'où une très légère progression du rapport Public 66,4 % / Privé 33,6 %. **Mais un vrai problème démographique départemental si on totalise public et privé.**

❑ Les problèmes de **financement** des **écoles** maternelles et élémentaires **publiques et le tissu scolaire**. J. Marc « *L'OLL n'est pas hostile au principe de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire (rappel dans la motion) à la condition que les moyens soient donnés à l'Ecole de la République de l'organiser dans les meilleures conditions* ».

Les menaces notamment en milieu rural du fait de la loi NOTRe, les fusions d'écoles, le problème de l'extension à 3 ans de l'obligation... et les difficultés liées aux fusions de communes...

Frais importants pour les petites communes (mise aux normes)

Loi Carle : où en sommes-nous en Lozère ? nombre de communes "impactées" ? La question sera posée.

Débat sur le **financement** des **écoles** maternelles et élémentaires **publiques** (Quézac - Ispagnac - Ste Enimie ; Le Malzieu ; La Canourgue). Les **personnels communaux**. recrutement, formation

Laïcité : problème posé à Saint Germain du Teil et ailleurs (public /privé)

Motion : *Projet de loi sur l'instruction à trois ans, fusions d'écoles : c'est toujours l'enseignement privé qui gagne !* votée à l'unanimité après amendement.

2.1.2 Second degré :

❑ **En collège** les effectifs sont toujours en hausse dans le public, + 66 élèves à cette rentrée, + 84 l'an passé ; en baisse dans le privé de - 45 et - 42 l'an passé. La répartition est de 70 % public et 30 % privé.

Parution dans Lozère nouvelle le 15 novembre de l'annonce de la **fermeture du collège privé de St Alban** (45 élèves) en septembre 2019.

❑ **Pour les lycées et les formations post-bac**, la concurrence est particulièrement inégale. Le privé étant outrageusement privilégié par les "libertés" qu'il s'arroge. La répartition ne correspond pas au choix des familles (inversion du rapport entre collège et lycée) mais à l'avantage donné aux formations créées dans le privé et refusées dans le public. Pour avoir une formation équivalente dans le public il faut partir de Lozère. Et la réforme en cours va accroître cette injustice.

Motion : Préparation de la rentrée 2019 pour les lycées (Hervé) **votée à l'unanimité.**

❑ **Les résultats aux examens en Lozère sont excellents :**

Brevet	académie	84,20 % (- 1 %)	Lozère 93,20 % (+ 0,7 %)
Bac	académie	88,10 %	Lozère 93,60 %
Bac général	académie	90,10 %	Lozère 96,10 % (+ 1,4 %)
Bac techno	académie	89,40 %	Lozère 95,50 %
Bac pro	académie	82,50 %	Lozère 89,50 % (+ 1,8%)

2.2 La Laïcité dans l'espace public

Lors de notre Assemblée 2017 il a paru utile par la motion générale, de rappeler la définition de la laïcité que donnait l'Association des Maires de France (AMF) et qui correspond à notre position.

2.2.1 Initiative en direction de l'Observatoire de la Laïcité national.

Les deux contretemps enregistrés, au printemps et à l'automne 2018, n'ont pas diminué notre volonté de créer cet événement à Mende. Une nouvelle demande sera faite pour ce printemps lors du prochain CA.

2.2.2 Respect et maintien de la loi de 1905.

Plusieurs déclarations gouvernementales ont confirmé les informations de presse faisant état d'un projet de révision de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Cette révision porterait sur des éléments aussi importants que les modes de financement des cultes, la police des cultes, voire sur la possibilité pour l'État de participer à l'organisation des cultes et en particulier du culte musulman.

Plus d'un tiers de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat pourrait être modifié, voire supprimé. L'Islam sert de prétexte mais ce sont des privilèges accordés à toutes les églises et notamment les mieux implantées.

La reconnaissance publique des cultes, c'est le retour au **Concordat**. Or, la République, depuis 1905, ne reconnaît aucun culte. Avec la « *reconnaissance* », ce sont des avantages fiscaux proposés : le Président avait déjà annoncé vouloir "réparer" les liens avec l'église ! De telles modifications de la Loi entraîneraient en effet une véritable dénaturation de celle-ci.

L'OLL considère que les prétendus objectifs de cette refonte peuvent être atteints d'une part par l'application des lois actuelles, d'autre part par de nouvelles mesures extérieures à la loi de Séparation, prises dans le respect de celle-ci.

L'Elysée indique que la loi de 1905 a déjà été modifiée plusieurs fois. En effet, après le vote de la loi, il y a eu quelques ajustements nécessaires dans sa mise en œuvre. Mais ces « *ajustements* » ne remettaient pas en cause le principe de Séparation des Eglises et de l'Etat. Ce n'étaient que des ajustements à la marge.

L'expérience démontre en outre que tous les changements importants apportés dans le passé à la Loi de séparation sont allés dans le sens de son affaiblissement, jamais de son renforcement : la seule modification profonde de la loi de 1905, a eu lieu le 25 décembre 1942 où le Régime de Vichy a redonné à l'Eglise la capacité (interdite en 1905) civile et testamentaire pour recevoir des dons et des legs défiscalisés et en permettant le financement public des travaux dans les bâtiments religieux. Les dispositions annoncées sont du même ordre.

C'est pourquoi l'OLL, profondément attaché au pacte laïque et républicain qui gouverne la France met en garde les pouvoirs publics contre l'adoption de toute mesure qui affaiblirait les principes et l'application de la Séparation.

La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une.

Deux groupes d'organisations laïques existent nationalement ayant chacun dans ses constituants des associations membres de l'OLL. L'OLL attaché à son indépendance, verra au coup par coup de s'associer selon les sujets aux prises de position et **demande dans sa motion la constitution d'un front commun de tous les laïques en cas d'attaque sur la loi de 1905.**

Discussion de la

Motion générale de l'Assemblée 2018 : Ne touchez pas à la loi de 1905.

Deux amendements ont été proposés (GODF et Joël ILLES) depuis deux autres modifications proposées au débat...

La motion est votée à l'unanimité après amendements et débat.

Demande d'audience à **Madame la Préfète** pour porter la motion et l'informer sur les positions de l'OLL.

Rappel : rendez-vous est donné à tous les laïques, à Mende, ce Samedi 8 décembre, à 15 h. devant l'Arbre de la Laïcité, avec la chorale des Hussards de la République
Participation financière de l'OLL pour la chorale (CA du 18 octobre) : 200 euros.

2.2.3 Soutien à l'accueil des étrangers : motion votée à l'unanimité reprenant la prise de position des élus de la majorité du Conseil départemental.
Demande sera faite à la Préfecture d'accélérer les autorisations pour permettre aux étrangers de travailler.

Mme AMARGER est vivement applaudie lorsqu'elle intervient et signale que le Conseil départemental a inscrit dans sa salle de délibération la devise Républicaine : LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE - LAÏCITE.

2.2.4 Commémorations

2.2.4.1 Participation aux Commémorations pour le 75e anniversaire de la fin de la 2e Guerre mondiale ; pour la Résistance (rôle de l'Association ANACR) : les informations continueront à être diffusées.

2.2.4.2 Soutien aux actions en faveur de la reconnaissance des "fusillés pour l'exemple" de la Première guerre mondiale. Initiative de la municipalité de Barjac dans le Gard qui a rajouté le nom d'un de ces poilus sur le monument communal pourrait nous inspirer : un lozérien **Emile ROUX** du Pampidou (né le 15 août 1885) fusillé à 30 ans le 6 octobre 1915. **L'AG décide l'envoi d'une lettre à la mairie concernée.**

2.2.4.3 Camp de Rieucros : conférence de Michèle DESCOLONGES sur les Femmes de Rieucros le lundi 17 décembre à 18 h dans la salle des fêtes du Conseil départemental dans le cadre des Archives D.

Faire connaître l'existence et l'histoire du camp... : présence à la stèle de Rieucros le 8 mars et le jour de l'AG de l'Association "*Pour le Souvenir de Rieucros*".

L'OLL remercie la mairie pour **la nouvelle signalisation** et redemande **le classement du rocher gravé** qui domine l'emplacement du Camp.

2.2.4.4 Rappel le rôle de l'OLL pour un strict respect de la Loi de séparation, notre refus de voir les représentants de l'État manquer à leurs obligations en participant ès-qualité (et même en uniforme) à des cultes. En Lozère, sous prétexte de "traditions", les offices religieux catholiques sont inclus aux Commémorations officielles et obtiennent la participation des représentants de l'Etat !

2.2.5 Expo Darwin : Acquis lors de la conférence-débat sur "**L'effet Darwin**" de **Patrick TORT**, le **21 octobre 2009**. Elle continue de tourner surtout hors Lozère grâce à Bernard qui gère ce projet

2.2.6 Action pour les funérailles républicaines (obsèques civiles) sera poursuivie.

3. Bilan financier & fonctionnement

3.1 Bilan financier

Rappel : l'indépendance de l'OLL et son fonctionnement le conduisent à ne pas demander de subventions (possibilité ouverte par l'article 9 des statuts). Ceci laisse par ailleurs les organisations membres totalement libres : certaines ne pouvant pas exister sans ce type de financement..

Les cotisations à l'OLL sont des cotisations minimum qui laissent la place pour les aides et dons éventuels. Nous agissons en fonction de nos moyens..

Le montant des cotisations est maintenu : **association 25 euros, individuelle 10 euros** (inchangées depuis la création de l'OLL en 2009). Didier BESANCENOT demande l'adhésion de l'Union des FAMilles Laïques (UFAL) à l'OLL qui est acceptée. D'autres associations pourraient nous rejoindre (la FGR-FP par exemple).

Les participants ont tous reçu et pris connaissance du Rapport établi par le trésorier que l'assemblée remercie de son travail.

Rapport financier de décembre 2017 à décembre 2018			
Recettes		Dépenses	
Adhésions individuelles :	445, 00		
Adhésions organisations :	275, 00 (*)		
Repas AG du 02/12/2017 :	280, 00	Facture repas AG du 02/12/2017 :	238, 00
		Facture hébergeur site oll48 :	136, 33
		Assurance MAE :	67, 81
TOTAL :	1000, 00	TOTAL :	442, 14
Résultats de l'exercice :		Recettes :	1 000, 00
		Dépenses :	442, 14
			+ 557, 86

Rappel - Situation financière au **31/05/2017** : + 4 150,18

Rapprochement de trésorerie :

Situation des comptes au 31/05/2018 (compte BP) : **4 708, 04 euros**

Reste à encaisser (dépôt du 21/11/2018) 35 euros à ce jour

(*) : 1 association a payé sa cotisation 2017 « en retard », en avril 2018

La situation des comptes montre un avoir nous permettant éventuellement deux initiatives publiques en 2019 (une au printemps et une à l'automne comme nous l'avons déjà fait certaines années).

Le bulletin d'adhésion 2019 sera joint au compte-rendu de l'AG.

Le bilan financier est voté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

3.2 Election des membres du conseil d'administration

L'OLL à ce jour est formé de 15 associations, de 2 mutuelles, et de 5 syndicats dont deux fédérations.

Le conseil d'administration comprend :

1) Les représentants des 22 personnes morales (sièges non nominatifs) :

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF), Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses - Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée (LP), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL), Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office central de coopération à l'école (OCCE), Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats (14 organisations fondatrices) plus le Secours populaire Français, les Associations Liridona et "Le Point commun", la MGEN, les syndicats SE-Unsa, SNES-FSU et SNUipp-FSU, et aujourd'hui l'UFAL.

Les membres "personnes morales" peuvent siéger avec deux représentants mais en cas de vote ne disposent évidemment que d'une voix.

2) Les représentants des adhérents directs (7 sièges). Ont été réélus à l'unanimité par l'AG 2018 : Michel COUDERC, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Pascal POQUET, Jean-Marc ROUYEYRE, Bernard ROUX.

Le prochain CA élira le nouveau bureau.

Rappel bureau 2018 sortant : Le CA du 16 février 2018 a reconduit le bureau tout en regrettant qu'il soit exclusivement masculin : Secrétaire Joël PITT (LP), secrétaire adjoint Joël ILLES (adhérents directs), trésorier Alain ROUSSON (UNSA-Education), trésorier adjoint Daniel GONZALEZ (Ligue de l'enseignement - FOL), président Jacques VACQUIER (UL DDEN), vice-présidents Jean Michel CAPUANO (GODF) et Michel COUDERC (adhérents directs).

4. Questions diverses

4.1. L'association "Le Point commun" invite à une initiative pour commémorer la loi de 1905, demain dimanche 9 décembre à la Canourgue à 15 heures (intervention Pascal Poquet).

Fin des travaux 11 h 45 suivis du repas traditionnel.





Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du 8 décembre 2018 (motions)



Projet de loi sur l'instruction à trois ans, fusions d'écoles :

C'est toujours l'enseignement privé qui gagne !

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) a toujours été favorable à la scolarisation des enfants dès trois ans.

Faisant suite à l'annonce du Président de la République du 27 mars 2018, le projet de loi sur l'obligation de l'instruction obligatoire à 3 ans à partir de septembre 2019, prévoit le financement public de la scolarité dans les écoles maternelles publiques et privées.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) observe et affirme que cette mesure, si elle voit le jour, mettra en difficulté un bon nombre de collectivités locales lozériennes. Transports scolaires, restauration, garderies, activités et personnels... en seraient impactés.

Ainsi, la manne supplémentaire qui bénéficiera aux établissements d'enseignement privé, essentiellement catholiques, viendra s'ajouter à un montant global qu'aucun gouvernement n'a voulu chiffrer jusqu'à aujourd'hui. Existe-t-il une autre politique publique aussi coûteuse, qui n'ait jamais été évaluée ?

Pour l'OLL, cet argent public aurait été mieux employé pour financer des formations aux pédagogies de la laïcité en direction des équipes éducatives et des parents d'élèves, ou en faveur de politiques de mixité scolaire, notamment dans les territoires les plus en difficultés.

Dans le même temps, les tentatives de regroupements d'écoles feraient disparaître les écoles maternelles publiques au bénéfice de classes enfantines ou maternelles incluses dans des écoles primaires.

Et ceci, toujours au détriment des écoles et établissements publics qui assurent, eux, la mixité sociale et scolaire et donc la cohésion de la République.

Balsièges, le 8 décembre 2018.

Préparation de la rentrée 2019 pour les lycées.

L'Assemblée générale de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) s'inquiète et dénonce la préparation de rentrée 2019 pour les lycées du département dans le cadre de la nouvelle structure du "réseau des lycées" qui, par son organisation plaçant pour la première fois, les proviseurs des lycées publics et les proviseurs des lycées privés sous contrat, à la même table de négociations pour l'ouverture des enseignements de spécialité et les enseignements optionnels, va "inscrire dans le marbre", le déséquilibre des cartes de formation actuel au bénéfice de l'enseignement privé confessionnel sous contrat.

Balsièges, le 8 décembre 2018

Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du 8 décembre 2018 (motion)



Soutien à l'accueil des étrangers

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) s'est félicité de la prise de position des élus de la Majorité au Conseil départemental de la Lozère sur " la situation de sept familles avec enfants et quatre jeunes [...] menacés d'expulsion " au début de l'année 2018.

L'OLL reprend la déclaration qui indique : " Dans la logique de la politique d'accueil de nouvelles populations initiée par le département et fidèles à la tradition d'accueil et de la solidarité de la Lozère, nous soutenons la démarche des associations et citoyens qui demandent leur maintien en Lozère.

Face à la haine, à la peur de l'autre, à l'indifférence, face aux situations dramatiques qu'ils connaissent, nous avons un devoir de protection envers ces hommes, femmes et enfants qui fuient la guerre, les régimes totalitaires ou corrompus qui sévissent dans leur pays. C'est une question d'humanité."

L'OLL continuera à agir en ce sens.

Balsièges, le 8 décembre 2018.





Rassemblement le samedi 8 décembre 2018
devant l'Arbre de la Laïcité à l'initiative de l'OLL
avec la chorale des Hussards de la République



Les Hussards de la République.



Une partie de l'assistance.



Intervention de l'OLL et lecture de la motion générale votée le matin.



Intervention de Monsieur le Maire de Mende, Conseiller départemental.



Intervention de Madame la Présidente du Conseil départemental.

Vie de l'OLL

Conseil d'Administration du Vendredi 16 février 2018

Espace Jean-Jaurès à MENDE

Ordre du jour :

- Election du bureau départemental suite à l'AG 2017.
- Fonctionnement : point sur les adhésions, finances...
- Point d'actualité et activités prévues
- Questions diverses.

Excusés : I. AMANS, A. BONNAL-SAINT-DIZIER, JM. CAPUANO, H. CAUCAT, M. CHABOT, Ph. COGOLUEGNES, M. COUDERC, H. FUMEL, D. GONZALEZ, R. MARTIN, P. POQUET, A. ROUSSON, JM. ROUVEYRE.

Associations excusées : ADPEP, Autonome de Solidarité Laïque, FSU, Ligue de l'Enseignement-FOL, MGEN, Point commun, SE-UNSA, UNSA-Education.

Présents : S. BAUMLE, E. INESTA, Ed. MICHEL, J. PITT, B. ROUX, J. VACQUIER..

Associations représentées : AD Libre Pensée, Association Prévention MAIF, GODF, UL DDEN,.

Début des travaux 17 heures

1. Election du bureau départemental suite à l'AG du 2 décembre 2017.

Le bureau sortant est reconduit : secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER, vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

2. Fonctionnement

2.1 Activités de l'OLL depuis l'AG du 2 décembre.

- **samedi 9 décembre 2017** Rassemblement devant l'Arbre de la Laïcité avec intervention de **la chorale des Hussards de la République**. Le CA se félicite du succès de cette initiative **et propose qu'elle soit reconduite les années à venir** (à voir sous quelle forme : date, rassemblement suivi d'un "banquet républicain" ?)
- Parution le **lundi 11 décembre** d'un article sous forme d'entretien suite aux AG des DDEN et de l'OLL où Midi Libre était absent.
- **vendredi 22 décembre 2017 : Comité consultatif de la Lozère** auprès du Conseil départemental, organisme participatif. Un siège représentant DDEN et OLL dans le 2e collège "représentants des associations œuvrant dans les domaines relevant de la compétence du Département ". **Intervention DDEN-OLL lors de cette séance en faveur de l'accueil des migrants en Lozère**. A suivre...
- **lundi 8 janvier 2018** Participation à l'AG de la JPA à la FOL. et **lundi 12 février** Lancement de la **campagne JPA** au collège de Saint Chély d'Apcher. Absence de la préfecture et de la mairie
- **mardi 16 janvier** Participation à l'AG de l'AP MAIF, membre fondateur de l'OLL.
- **mercredi 31 janvier** Participation à l'AG de l'ADATEEP, membre fondateur de l'OLL.

2.2 Adhésions - Finances Les finances sont saines et doivent nous permettre diverses initiatives cette année. **Assurance MAE :** Association 67,81€ **Accord du CA.**

2.3 Site Internet Le site de l'OLL reste inchangé. (communication d'Yves PIQUET).

3. Point d'actualité et activités

3.1 Egalité Homme-Femmes et actualité. Le CA se félicite des évolutions récentes.

3.2 Migrants (infos RESF relayées), Nous sommes tous tissus de l'immigration.

3.3 Actualité écoles et Carte scolaire

3.3.1 Actualités écoles : Concours "Se construire Citoyen" lancé par les DDEN avec l'AMF et le Défenseur des Droits. Place de la Laïcité, valeur universelle, dans la formation des Citoyens.

3.3.2 Mesures de Carte scolaire 2018 et problèmes de démographie et d'emplois en Lozère.

Opérations en cours jusqu'à mi-mars.

3.4 Salah Hamouri information sur l'initiative du Comité créé en Lozère (rappel : AG de l'OLL point 3.2.6).

3.5 Remise en cause de la Loi de Séparation ? L'article paru dans Midi Libre qui reprend toute la presse nationale, le 12 février (voir en pièce jointe) avec toutes les précautions liées aux parutions médiatiques, nous inquiète. **L'intervention de l'Etat dans l'organisation d'une religion serait la négation de la loi de séparation.**

Une telle évolution des relations entre les églises et l'Etat, remettrait en cause l'article 2 de la loi de 1905. Le danger d'un nouveau "concordat" est pointé (voir ci-dessous initiative 4.2.1).

4. Activités et projets 2018.

4.1 Suite à l'AG de décembre, le CA décide trois initiatives :

4.1.1 La publication d'un texte (rédaction Joël) sur l'organisation des **Journées Défense et Citoyenneté à Mende**. D'autant qu'on reparle de "service national" obligatoire...

4.1.2 Communiqué de presse sur l'organisation des **obsèques républicaines** avec une carte des communes nouvelles pour faire le point et relancer.

4.1.3 Contacts pour la présentation de l'**exposition de la Libre Pensée** sur "**les fusillés pour l'exemple**" dans le cadre du centenaire 1918-2018. Expo militante déjà présentée en Lozère à Rimeize et Saint Chély d'Apcher.

4.2 Nouveaux projets 2018, trois propositions ou initiatives :

4.2.1 Proposition de **présentation de l'Observatoire de la laïcité** national par un de ses responsables : Conférence-débat sur le rôle de l'Observatoire et la **défense de la loi de 1905**.

4.2.2 Cinquantenaire de mai 1968, moment de progrès et de démocratie, de développement des droits et notamment des femmes.... Les présents souhaitent un large débat avec une présence la plus large possible des organisations démocratiques, au moment où les services publics, les libertés, la paix et le pluralisme en ont besoin.

4.2.3 Présentation d'un **débat sur la fin de vie et les lois de bioéthique** le **samedi 7 avril** **salle Jean-Jaurès (rez-de-chaussée)** co-organisé par la LP avec accord OLL.

5. Questions diverses.

Le GODF annonce une initiative pour le **vendredi 9 mars** sur **les territoires de la République**. L'information sera retransmise par l'OLL.

Fin des travaux 19 h.

Funérailles républicaines :

Communiqué de presse

Le Conseil d'administration de l'OLL* réuni à Mende le 16 février 2018 a fait le bilan de l'action qu'il mène depuis plusieurs années pour permettre aux familles d'organiser des funérailles républicaines.

L'OLL s'adresse, à nouveau, aux communes de Lozère qui n'ont pas pris la décision de mettre gratuitement à disposition des familles qui le souhaitent un local communal pour le recueillement lors d'obsèques civiles.

Il demande aux maires ou aux conseillers municipaux de proposer à leur conseil d'adopter une délibération en ce sens comme l'ont déjà fait de nombreuses collectivités locales (voir carte jointe).

L'Observatoire de la laïcité de Lozère remercie les maires et les Conseils municipaux qui permettent aux familles de bénéficier de ce droit. Il poursuit son action de promotion et de collecte des délibérations.

Mende le 16 février 2018

10

L'ACTUALITÉ
Lozère Nouvelle
15 Février 2018

SOLIDARITÉ Conseil départemental

Des élus au soutien des migrants

On nous communique : "Les élus de la Majorité départementale (Robert Aigoïn, Françoise Amarger-Brajon, Laurence Beaud, Denis Bertrand, Régine Bourgade, Henri Boyer, Patricia Brémond, Francis Courtès, Bernard Durand, Sophie Malige, Michèle Manoa, J-Claude Moulin, Bernard Palpacuer, Sophie Pantel) ont été alertés par la situation de sept familles avec enfants et de quatre jeunes sous le coup de la procédure dite « Dublin » (soit trente et une personnes) résidant en Lozère et actuellement menacés d'expulsion. Ces hommes et ces femmes vivent

dans nos villes et villages, leurs enfants vont à l'école, ils sont accompagnés par des associations, suivent des cours de français et souhaitent reconstruire une vie ici, en attendant que la situation dans leur pays leur permette de rentrer sans danger pour eux. La plupart d'entre eux ont une promesse d'embauche ou un contrat d'apprentissage en cours et ils ne prennent la place de personne, puisqu'ils occupent des postes pour lesquels les employeurs ne trouvent personne et sont hébergés dans des logements vacants.

Dans la logique de la politique d'accueil de nouvelles populations initiée par le Département et fidèles à la tradition d'accueil et de solidarité de la Lozère, nous soutenons la démarche des associations et citoyens qui demandent leur maintien en Lozère. Face à la haine, à la peur de l'autre, à l'indifférence, face aux situations dramatiques qu'ils connaissent, nous avons un devoir de protection envers ces hommes, femmes et enfants qui fuient la guerre, les régimes totalitaires ou corrompus qui sévissent dans leur pays. C'est une question d'humanité."

La presse locale Lozère Nouvelle et Midi Libre font écho à la prise de position des élus de la Majorité du Conseil départemental.

Mobilisation des élus pour les migrants

Social. Main tendue du Département.



■ Dans un contexte où un collectif se revendique : « Nous sommes tous tissés de l'immigration », comme à Ispagnac.

Les élus de la majorité départementale ont été alertés par la situation de sept familles avec enfants et de quatre jeunes sous le coup de la procédure dite Dublin, soit 31 personnes qui résident en Lozère et actuellement menacées d'expulsion.

« Ces hommes et ces femmes vivent dans nos villes et villages, leurs enfants vont à l'école, ils sont accompagnés par des associations, suivent des cours de français et souhaitent reconstruire une vie ici, en attendant que la situation dans leur pays leur permette de rentrer sans danger pour eux. La plupart d'entre eux ont une promesse d'embauche ou un contrat d'apprentissage en cours et ils ne prennent la place de personne, puisqu'ils occupent des postes pour lesquels les employeurs ne trouvent personne et sont hébergés dans des logements vacants », écrivent les élus. Et de poursuivre : « Dans la logique de la politique d'accueil de nouvelles populations, initiée par le

Département, et fidèles à la tradition d'accueil et de solidarité de la Lozère, nous soutenons la démarche des associations et citoyens qui demandent leur maintien en Lozère. »

« Une question d'humanité », selon les élus

« Face à la haine, à la peur de l'autre, à l'indifférence, face aux situations dramatiques qu'ils connaissent, nous avons un devoir de protection envers ces hommes, femmes et enfants qui fuient la guerre, les régimes totalitaires ou corrompus qui sévissent dans leur pays. C'est une question d'humanité. »

Un texte signé par différents élus du Département, à savoir : Robert Aigoïn, Françoise Amarger-Brajon, Laurence Beaud, Denis Bertrand, Régine Bourgade, Henri Boyer, Patricia Brémond, Francis Courtès, Bernard Durand, Sophie Malige, Michèle Manoa, Jean-Claude Moulin, Bernard Palpacuer, Sophie Pantel.

Conseil d'Administration du Jeudi 22 mars 2018

Espace Jean-Jaurès - 48000 MENDE

Excusés : H. CAUCAT, M. CHABOT, M. COUDERC, C GONZALEZ, D. GONZALEZ, E. MICHEL, L. MONTEIL.

Associations excusées : ADATEEP, ADPEP, Ligue de l'Enseignement-FOL (Petite Roulotte), MGEN.

Présents : S. BAUMLE, JM. CAPUANO, H. FUMEL, E. INESTA, R. MARTIN, J. PITT, P. POQUET, A. ROUSSON, JM. ROUVEYRE, B. ROUX, J. VACQUIER.

Associations représentées : AD Libre Pensée, Association Prévention MAIF, Autonome de Solidarité Laïque, FSU, GODF, Le Point commun, SE-UNSA, SNES-FSU, UNSA-Education, UL DDEN,.

Début des travaux 14 h 30.

1. Organisation et fonctionnement suite au CA du 16 février

1.1 Rappel réélection du bureau départemental.

1.2 Fonctionnement, Adhésions - Finances : La cotisation annuelle des membres personnes morales reste fixée à **25 euros**. Attestation de versement est fournie aux associations à jour de leur cotisation. Celle des adhérents individuels à **10 euros**. L'OLL fonctionne avec ces seules cotisations et sans subvention. Les finances sont saines et doivent nous permettre diverses initiatives cette année. Remboursement de l'avance pour le site Internet faite par Daniel est prévu.

1.3 **Site Internet** et problème de connexion en février : Le site de l'OLL reste inchangé. Merci à Daniel et aux membres du CA qui ont permis cette solution. Seul un léger retard pour la mise en ligne du n° 13 des Cahiers mais les informations sur les funérailles républicaines ont été complétées. Joël et Alain ont eu contact avec Yves toujours en Guyane.

1.4 Suite au Rassemblement devant l'Arbre de la Laïcité le samedi 9 décembre 2017 avec la chorale des Hussards de la République. **Le CA entérine la proposition de reconduction de cette initiative avec un repas du type banquet républicain à la suite.**

2. Points d'actualité et informations

2.1 **Homme-Femme** et actualité. Le CA se félicite des évolutions en cours. Infos :

2.1.1 **Expo aux Archives départementales : Pas d'Histoire sans les Femmes** est à visiter du 6 mars au 31 décembre.

2.1.2 **Association Pour le Souvenir du Camp de Rieucros** Bonne participation le 8 mars et plantation de deux rosiers. Dissolution de la seconde association locale : *"Sur Mende nous avons deux associations pour Rieucros. Nous avons pour notre part déploré cela plusieurs fois et nous n'étions pas les seuls (certains élus de la mairie dont la première adjointe ont toujours essayé de créer un climat d'entente pour réunir nos deux associations). J'ai le plaisir de vous informer que maintenant il n'existera sur Mende qu'une seule association Pour le Souvenir du Camp de Rieucros . Deuxième bonne nouvelle, pour vous démontrer qu'entre les deux associations les choses se sont passées, Monsieur Saleil et Madame Pauline Talens - Péri ont fait don de l'argent déposé sur leur compte soit 55 euros 30 centimes à notre association."*

2.2 **Actualité écoles et Carte scolaire** : informations Hervé

2.2.1 **Mesures de Carte scolaire 2018 et problèmes de démographie et d'emplois en Lozère.** Conseil départemental du 13 mars à la Préfecture. L'évolution du taux de 1,33 à 1,26 dans le Second degré appelle à la défense de l'enseignement public soumis à forte concurrence. Déclaration inquiétante sur la reconduite de familles à la frontière alors que la Lozère peut les accueillir.

2.2.2 **Publication de l'école Suzette Agulhon de Florac** est appréciée. (Comment se la procurer ?) Rappel Concours *"Se construire Citoyen"* lancé par les DDEN avec l'AMF et le Défenseur des Droits. Place de la Laïcité, valeur universelle, dans la formation des Citoyens.

2.3 **Migrants** : infos RESF relayées, Intervention OLL au Comité consultatif de la Lozère. *"Nous sommes tous tissus de l'immigration"*. Le Communiqué de la majorité du Conseil départemental est approuvé. Rappel de la **Déclaration universelle de 1948** adoptée par l'ONU (voir site de l'OLL). Tournée du Théâtre du Hangar avec la pièce 2018 *"ERRANCE"*.

2.4 La situation au Moyen-Orient et en l'Egypte (chasse à l'athéisme) est évoquée. Syrie, Irak, Kurdes, Yémen, Palestine Israël... Le cas du franco-palestinien **Salah Hamouri** nous préoccupe, Comité créé en Lozère.

2.5 Des conférences très bien suivies.

2.5.1 le **9 mars** sur **les territoires de la République** initiative nationale du GODF, avec notamment Philippe FOUSSIER G.:M.: et Gilles RICHARD 3e G.:M.: Adj. du GODF. Discussion sur l'organisation... *Le débat sur les territoires a repris et s'est poursuivi en fin de réunion* (Manu, Jean-Marc...) *et même en extérieur* (frontières, régions, Catalogne, Corse...)

2.5.2 le **12 mars** sur le thème **Inégalités, isolement, migrations, accès à la culture, quel engagement, quel rôle et quelle place pour une fédération de la Ligue de l'enseignement ?** par Eric FAVEY, Président de la Ligue de l'Enseignement, Inspecteur Général de l'Education Nationale.

3. Bilan activités et projets.

3.1 La publication du communiqué (rédaction Joël) sur l'organisation des **Journées Défense et Citoyenneté** à Mende est adoptée.

3.2 Communiqué de presse sur l'organisation des **obsèques républicaines** avec une carte des communes nouvelles pour faire le point et relancer : extrait dans Midi Libre 5 mars et contact le jour même avec M. le Maire de Mende. Site Internet est à jour sur ce sujet.

3.3 Point sur les contacts en cours pour la présentation de **l'exposition de la Libre Pensée sur "les fusillés pour l'exemple"** dans le cadre du centenaire 1918-2018. Expo militante déjà présentée en Lozère à Rimeize et Saint Chély d'Apcher.

3.4 Cinquantenaire de mai 1968, moment de progrès et de démocratie, de développement des droits. Les présents souhaitent un large débat au moment où les services publics, les libertés, la paix et le pluralisme en ont besoin. Plusieurs membres se répartissent des thèmes de travail sur les retombées des événements de 1968 : dans la société, l'enseignement, les entreprises, les femmes... Toutes les participations, initiatives, témoignages... sont les bienvenues.

3.5 Présentation d'un **débat co-organisé par la LP et l'ADMD sur la fin de vie et les lois de bioéthique le samedi 14 avril** à 14 heures salle Jean-Jaurès (rez-de-chaussée).

3.5 Remise en cause de la Loi de Séparation ? L'article paru dans Midi Libre le 12 février qui reprend toute la presse nationale avec toutes les précautions liées aux parutions médiatiques, nous inquiète. **L'intervention de l'Etat dans l'organisation d'une religion serait la négation de la loi de séparation.** Une telle évolution des relations entre les églises et l'Etat, remettrait en cause l'article 2 de la loi de 1905. Le danger d'un nouveau "concordat" est pointé (voir ci-dessous initiative 4.2.1).

3.6 La Présentation de l'Observatoire de la laïcité national par un de ses responsables : Conférence-débat prévue sur **le rôle de l'Observatoire et la défense de la loi de 1905 avec Nicolas CADENE Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité** prévue le vendredi 22 juin 2018 doit être revue. L'importance de l'initiative mérite une autre date (en milieu de semaine fin septembre - début octobre par exemple) pour pouvoir y associer les lycéens et étudiants. Un RDV sera demandé à la Préfecture et au Conseil départemental.

4. Questions diverses.

4.1 Mise en garde sur le **danger d'une politique centrée sur les "archives essentielles"**. Tribune parue ce 8 mars 2018 dans la version électronique du journal *Le Monde* et intitulée : *Politique des archives publiques : « Les femmes ordinaires seront les premières sacrifiées »*.

4.2 "Premières rencontres sur les phénomènes d'emprise et de radicalisation chez les jeunes" organisées par la Préfecture de la Lozère et le Point Accueil Écoute Jeunes **le vendredi 30 mars de 8h30 à 16h30 Espace Événement (Georges-Frèche, Place du Foirail, Mende.** Le carton d'invitation et le programme ont été envoyés à l'OLL. L'inscription avant lundi 26 est obligatoire sur Internet,

4.3 Appel à la vigilance sur le danger de remise en cause de la **loi de juillet 1881 sur la Liberté de la Presse** (Pascal).

Fin des travaux 16 h 30.

Communiqué *Journée Défense et Citoyenneté*

Le Conseil d'administration de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) réuni ce jour communique :

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est une journée obligatoire organisée par le Ministère de la Défense. Elle concerne tous les jeunes Français âgés de 16 à 25 ans. Cette journée a pour objectif d'aborder différentes problématiques liées à la citoyenneté et à la défense nationale.

Sur le département de la Lozère, environ 800 jeunes sont convoqués annuellement. Ces journées sont organisées les mercredis hors vacances scolaires et regroupent environ 50 jeunes par session.

Depuis plusieurs années, cette journée est organisée dans les locaux du lycée privé Notre-Dame à Mende. La prestation d'accueil fait l'objet d'une convention financière annuelle d'un montant d'environ 6 800 €, hors facturation des repas de midi, financée par de l'argent public.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère s'interroge sur le fait qu'aucune structure publique ne soit en capacité d'accueillir ces jeunes dans le cadre d'une journée nationale.

Mende, le 22 mars 2018

Communiqué *Instruction obligatoire à trois ans*

A l'occasion des assises de la maternelle, le Président de la République a proposé l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

Si l'OLL accueille favorablement cette mesure visant l'épanouissement des enfants, et le renforcement de leurs chances de réussite scolaire, l'annonce du Président est avant tout un formidable cadeau financier au privé car les écoles privées sous contrat pourraient désormais bénéficier désormais du contingent communal calculé sur celui du coût de revient d'un.e enfant de l'école maternelle publique de la commune (élevé car il inclut les salaires des ATSEM), comme pour les écoles élémentaires privées.

Jusqu'ici ce contingent pour les maternelles privées était laissé à la discrétion des communes puisque la scolarisation n'était pas obligatoire en maternelle.

L'OLL s'oppose à ce que les municipalités soient désormais obligées de payer les forfaits d'externat des classes maternelles privées. De même, cette mesure ne doit pas conduire l'Etat à leur octroyer davantage de postes d'enseignants.

Plus largement, il est grand temps que soit menée l'évaluation du montant global du financement public de l'enseignement privé, qui est essentiellement confessionnel. Depuis près de soixante ans, notre pays finance la concurrence à son propre service public d'éducation. Cette politique sépare la jeunesse et mine notre avenir commun.

Mende, le 28 mars 2018

Conseil d'Administration du Mardi 22 mai 2018

Salle Marguerite Yourcenar - 48000 MENDE

Excusés : A. BONNAL-SAINT-DIZIER, M. COUDERC, C. GONZALEZ, E. MICHEL, J.M. ROUVEYRE.

Associations excusées : ADATEEP, ADPEP, MGEN.

Présents : S. BAUMLE, J.M. CAPUANO, M. CHABOT, M.A. COLOMBAIN, H. FUMEL, D. GONZALEZ, J. ILLES, E. INESTA, J. PITT, P. POQUET, A. ROUSSON, B. ROUX, J. VACQUIER.

Associations représentées : AD Libre Pensée, APrévention MAIF, FSU, GODF, Ligue de l'Enseignement (FOL Lozère), Liridona (RESF), Point commun, SE-UNSA, SNES-FSU, UL DDEN, UNSA-Education.

Début des travaux 14 h 30

1. Organisation, fonctionnement ; adhésion de l'association Liridona

1.1 Bilan des **adhésions** ; l'adhésion de Liridona support en Lozère de RESF est actée, Marie-Anne siège à ce titre au CA. Une modification des statuts sera proposée par le CA préparatoire à l'AG de fin d'année pour tenir compte des nouvelles associations adhérentes.

1.2 **Point financier.** La situation reste satisfaisante.

1.3 **Site Internet** : après remboursement de l'avance pour le site Internet faite par Daniel, il faut voir comment mettre à jour la relation avec Yves et le serveur (mot de passe, adresse en Lozère). Un courrier sera adressé à Yves actuellement en Guyane grâce à qui notre site existe.

2. Point d'actualité : activités et projets en cours.

2.1 Difficultés pour la diffusion de nos **communiqués de presse** (ce n'est pas nouveau). Depuis le CA du 22 mars, sur quatre communiqués de l'OLL un seul est paru.

☐ Communiqué (rédaction Joël P.) sur l'organisation des **Journées Défense et Citoyenneté** (daté du 22 mars);

☐ Communiqué sur l'organisation des **obsèques républicaines** avec carte des communes concernées (daté du 22 mars) paru en partie ;

☐ Communiqué sur l'abaissement de l'**obligation scolaire à trois ans**. (28 mars)

☐ Communiqué suite aux **déclarations du Président** de la République (11 avril).

Après discussion, contact sera pris avec Midi Libre et proposition de Jean Michel pour une diffusion sur les réseaux sociaux de nos communiqués. Face book ne fait pas l'unanimité mais finalement la proposition faite est acceptée (ci-après le courriel de ce jeudi 23 mai) :

"Jacques, J'ai créé une page et un groupe "Observatoire de la laïcité de Lozère" sur Facebook (pas de tréma sur le i car ça passe mal sur internet). Pour le moment c'est vide, il faudra y mettre du contenu assez vite, envoie moi les textes... Fais moi passer le listing de l'OLL je n'ai pas les adresses. Amitiés Jean-Michel"

Les membres de l'OLL qui souhaitent que leurs adresses soient communiquées doivent m'en informer par retour, sachant que tout membre de l'OLL ayant une adresse mèl reçoit déjà évidemment les infos et communiqués par ce biais. Les 4 communiqués sont envoyés à J-Michel.

2.2 **Comité Consultatif de la Lozère** installé le 22 décembre 2017. Cette instance participative donne son avis sur les sujets de compétence départementale. Un représentant siège pour l'OLL et les DDEN, dans l'atelier *Services à la population et Attractivité : Culture - Sport - Jeunesse*. Pas de réunion depuis.

2.3 Participation aux *"Premières rencontres sur les phénomènes d'emprise et de radicalisation chez les jeunes"* organisées par la Préfecture de la Lozère et le Point Accueil Écoute Jeunes le 30 mars Espace Événement Georges-Frêche.

2.4 Mercredi 11 avril, participation à la manifestation pour **le Rail** à Marvejols. Ce mardi 22 mai pour la **défense des services publics**.

2.5 Implication avec RESF **pour les migrants** (l'intervention du représentant de l'UNSA le 1er mai à ce sujet est à souligner). La soirée "projection débat" prévue le 17 mai (consultation du CA par courriel et accord) a été repoussée du fait d'un problème de salle.

2.6 Situation internationale et menaces sur la paix et la planète, Moyen-Orient.

2.7 **Résistance** : rappel ce Dimanche 27 mai commémoration du combat de La Parade, 65 maquisards tués suite à la délation par le Préfet et le Commandant de gendarmerie : 11 h La Tourette à Badaroux et 15h à La Parade.

Lundi 28 Journée de la Résistance à Mende (programme du CNR) et invitation à Florac salon Suzette-Agulhon à la sous-préfecture. Rappel aussi 3 juin en Cévennes et remise des prix CNRD le 29 au collège H. Bourrillon.

2.8 Exposition de la Libre Pensée sur **"les fusillés pour l'exemple"**, 25 panneaux. Difficultés pour trouver un lieu d'accueil : une lettre sera adressée par l'OLL aux maires de Mende, Marvejols, Florac et Langogne pour demander la présentation de cette expo de la Libre Pensée pour la réhabilitation des fusillés.

3. Cinquantenaire de mai 1968.

3.1 Rappel les CA du 16 février (4.2.2) et du 22 mars (3.4) avaient prévu une mise en valeur des acquis de mai 68. Depuis, la multiplication des informations publiques et des diverses publications rend notre intervention moins nécessaire. Le risque de "récupération" politique fait que l'OLL ne participera pas aux initiatives mais certaines de ses organisations constitutives y seront.

A titre d'exemple le samedi 26 mai, un rassemblement est prévu le matin *"Pour l'Egalité, la Justice Sociale et la Solidarité"* et en soirée à 17 heures dans le cadre du cinquantenaire 1968-2018 : conférence de Nicolas Planche sur ces événements, table ronde avec des organisations syndicales et chorale des Hussards de la République, dans le cadre politique d'*Osons la Gauche vraiment...* à l'espace Georges Frêche...

3.2 Certains textes (femmes...) préparés par des membres de l'OLL (Pascal...) seront ventilés et repris dans le prochain numéro des Cahiers de l'OLL.

4. Conférence-débat avec Nicolas CADENE Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité en septembre-octobre sur les thèmes :

- ☐ Présentation de l'Observatoire national, son rôle, ses activités...
- ☐ La loi de 1905 et la conception de la laïcité dans le contexte actuel.

La dernière prise de position en dix points sur le voile d'une militante UNEF sera jointe au présent compte-rendu.

5. Questions diverses.

5.1 Assemblées générales annuelles des membres de l'OLL signalées :

- ☐ **ADPEP 48** le 5 juin à 16h ; Ste Colombe de Peyre (Le Ventouzet).
- ☐ **Ligue de l'Enseignement** à Mende rue des Clapiers le 3 juillet.

5.2 La plaquette de l'école de Florac sur la laïcité (voir CA du 22 mars, point 2.2.2) a reçu le 5e prix national du concours *"Se Construire Citoyen"* des DDEN (une délégation sera présente à la remise des prix le 6 juin au Sénat). Info reçue après le CA.



Fin des travaux 16 h

Les multiples combats de l'Observatoire de la laïcité

Les invités de la rentrée (2/5). Les membres de l'Observatoire de la laïcité de Lozère veillent au respect de la loi.

Créé en 2000, l'Observatoire de la laïcité de Lozère est une association sans lien officiel avec l'observatoire national du même nom. Mais leurs missions se rejoignent. Rencontre avec Jacques Vacquier et Alain Rousson, président et trésorier.

En quoi consiste l'activité de l'Observatoire de la laïcité de Lozère ?

Jacques Vacquier : C'est une activité de vigilance sur le respect de la laïcité. Pour l'OLL, la laïcité est synonyme de démocratie et de vivre-ensemble. Cette volonté de vivre-ensemble est pour nous une valeur universelle à protéger.

Le terme de "laïcité" est souvent utilisé à tort et à travers en politique. Quelle en est votre définition ?

Alain Rousson : Ça dépend de quelle laïcité on parle. Certains parlent de laïcité élargie, ouverte ou autre.

Jacques Vacquier : Pour nous, tout ça n'existe pas. Il n'y a pas d'adjectif à adjoindre à la laïcité, ça ne se divise pas. Il ne s'agit pas de reconnaître toutes les religions, de lutter contre une religion ou toutes les religions.

La laïcité, c'est admettre et respecter les convictions de tous, religieuses ou pas ! On l'associe à la devise de la République. Liberté : la liberté de pratiquer ou non une religion. Égalité : on reconnaît tout le monde, quelles

que soit leurs convictions. Fraternité : une citoyenneté globale de la population.

Le territoire lozérien a-t-il un rapport particulier à la laïcité ?

Il y a un passé, une histoire religieuse en Lozère qui s'est traduit par des confrontations parfois sanglantes. Cette histoire s'estompe avec le temps, mais la Lozère reste une terre de religion. La laïcité est donc dévoyée par l'histoire. Elle est cantonnée à un problème entre religion catholique et citoyens, ce qui est faux. La religion catholique a sa place, comme les autres religions, ni plus, ni moins.

Il y a des problématiques spécifiques à la Lozère ?

Nous voulons appliquer la laïcité à la vie de tous les jours, ce qui n'est pas toujours acquis.

Par exemple, nous regrettons qu'en Lozère, les célébrations commencent par une messe. Nous ne sommes pas contre la messe, bien sûr. Mais ce rituel ne doit pas être consubstantiel à la politique du quotidien.

Nous avons émis des communiqués sur la Sainte-Genève, célébrée par la gendarmerie. Nous trouvons anormal que tous les gendarmes soient à la messe à cette occasion. Qui plus est en uniforme, représentant la République !

Quels sont les accomplissements



■ Alain Rousson, trésorier, et Jacques Vacquier, président de l'OLL.

de l'OLL ?

Une des volontés de l'OLL est de permettre à chaque citoyen d'avoir des funérailles républicaines. Nous avons demandé aux communes de Lozère de laisser une salle pour les familles souhaitant pratiquer des obsèques civiles ou d'autres religions que catholique. 30 % des communes ont accepté.

Nous sommes aussi très attachés à la défense des services publics dans le département, à l'égalité hommes-femmes, au traitement des migrants... Tout ce qui se rap-

proche de la République et du vivre-ensemble.

Vous avez des projets pour la rentrée ?

Nous souhaitons faire venir Nicolas Cadène, le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité national, à Mende.

Notre association n'est pas liée à l'observatoire national, nos fonctionnements sont différents, mais nous nous retrouvons dans leurs prises de positions. Se rencontrer permettra de travailler au mieux sur nos sujets.

Nous diffusons également les communiqués d'Enfants sans frontières pour l'aide aux migrants.

Et tout ça, sans se substituer aux organisations syndicales et aux associations qui œuvrent sur ces sujets.

Quel est votre position sur la défense de l'école ?

Alain Rousson : Pour nous, la seule école avec une mission de service public, c'est l'école publique communale. Nous défendons cette école face aux réformes nationales, à la baisse démographique et à la concurrence public/privé.

Jacques Vacquier : Les écoles privées sont communautaristes. Actuellement en Lozère, toutes les écoles sont catholiques. Si demain il s'ouvrait une école musulmane ou juive, les mêmes qui crient à la liberté de l'enseignement ne voudraient plus de liberté... Notre rôle vis-à-vis de la laïcité, c'est de traiter ces différentes écoles privées de la même manière.

PROPOS RECUEILLIS PAR
ARTHUR GASQUERES
agasquieres@midilibre.com

■ L'Observatoire de la laïcité de Lozère organisera le samedi 8 décembre un rassemblement autour de l'arbre de la laïcité, planté à Mende dans le parc urbain de Wunsedel en 2012. La date fait écho au vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État, le 9 décembre 1905.

Conseil d'Administration Jeudi 18 octobre 2018

à 16 heures 15 - Espace Jean-Jaurès 48000 MENDE

Excusés : Agnès BONNAL-SAINT-DIZIER, Marie Anne COLOMBAIN, Hervé FUMEL, Catherine GONZALEZ, Daniel GONZALEZ, Régine MARTIN, Edmond MICHEL, Nathalie PERRET, Pascal POQUET, Alain ROUSSON, Christiane ROUSSON, Jean Marc ROUYEYRE.

Associations excusées : ADATEEP, FSU, Ligue de l'Enseignement-FOL, Liridona (RESF), MAE, MGEN, Point commun, SE-Unsa, SNUipp-FSU, Solidarité Laïque, UNSA-Education.

Présents : Sandrine BAUMLE, Jean Michel CAPUANO, Michel COUDERC, Michel CHABOT, Emmanuel INESTA, Joël PITT, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

Associations représentées : APMAIF, GODF, Libre Pensée, UL DDEN.

Ordre du jour

CR du CA du 22 mai.

1. Rentrée 2018 dans l'Education nationale :

1.1. Carte scolaire - 1er degré

1.1.1. réouverture de la **2e classe de St Privat de Vallongue** fermée ce printemps.

1.1.2. l'ouverture de la **4e classe à Grandrieu où l'école privée a été fermée**.
L'augmentation des effectifs de l'école publique a été de 33 élèves suite à cette évolution (articles Midi Libre).

1.1.3. réouverture à **St Martin de Lansuscle** d'une **2e classe**.

1.1.4. A **Prunières**, promesse d'accompagnement pour la classe unique avec la mise à disposition d'un enseignant si l'effectif atteint les 18 élèves.

1.1.5. Situation délicate en terme d'effectifs de **Nasbinals** ; l'éventualité d'une fermeture de classe doit servir de moteur à la revitalisation de cette école à 2 classes en situation de concurrence.

1.2. Rythmes scolaires : seules les communes de Saint Chély d'Apcher et Ste Enimie maintiennent les 5 jours.

1.3. Financement de l'école publique / de l'école privée. L'obligation scolaire à 3 ans est une extension de la Loi Debré en faveur de l'enseignement confessionnel.

2. Point d'actualité et activités :

Dans un contexte de nombreuses attaques contre la laïcité et les droits (femmes, homophobie...) et d'une évolution rétrograde évidente des représentants des cultes (déclarations du pape...) y compris au plan local.

2.1. Rendez-vous Midi Libre (article du mardi 4 septembre) Midi Libre Lozère a publié le compte-rendu d'une rencontre sous le titre : *Les multiples combats de l'Observatoire de la laïcité*, faisant un bon tour d'horizon de nos actions.

Laïcité de l'école Un article en rubrique nationale la semaine dernière soulignait les risques de dérapages.

2.2. Report de la Conférence-débat avec Nicolas CADENE Rapporteur général de l'**Observatoire de la laïcité** (national). Le conférencier devant être à Paris le lendemain en début de matinée après consultation par courriel le report a été décidé. L'OLL remercie la mairie qui s'était engagée : salle gratuite et dépliant septembre + panneaux ville.

Cette initiative sera reportée au printemps (trop aléatoire en hiver).

2.3. Attaques contre les services publics : transports (chemins de fer notamment), la poste (à nouveau en Cévennes communes de St Germain de Calberte, Ste Croix et St Etienne V Fse) ; etc.

2.4. Comité consultatif départemental auprès du conseil départemental dans l'atelier *Services à la population et Attractivité : Culture - Sport - Jeunesse*. installé le 22 décembre 2017. Pas de réunion depuis.

2.5. Site www.oll48.org voir avec Yves PIQUET le transfert à l'OLL par l'hébergeur.

3. Fonctionnement, AG et Journée de la laïcité

3.1 Bilan financier. Proposition pour l'AG, **adhésions année civile 2019 sans changement 10 € personnes physiques et 25 € personnes morales**

3.2. L'Assemblée Générale 2018 aura lieu à 9h30, au centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges le

samedi 8 décembre 2018

Utiliser le "coupon réponse" qui sera joint à la convocation ou le "lien" (J. Michel) pour donner un nombre de repas (20 € inchangé) à peu près proche de la réalité. D'autant qu'à la suite du repas aura lieu le :

3.3. Rassemblement à l'Arbre de la laïcité à Mende est fixé ce 8 décembre à 15 heures, avec la participation des Hussards de la République (environ 200 €).

3.3. Proposition de l'Association *Le Point Commun* à La Canourgue pour le dimanche 9 décembre : " *notre association de La Canourgue, Le Point Commun, a réservé la salle polyvalente pour le dimanche 9 décembre jour de l'anniversaire de la loi 1905. Nous serions partants (les membres de l'association) pour une " fête de la laïcité" avec prise de paroles et concert... "* . A suivre.

4. Questions diverses.

4.1. La Libre pensée propose un "**Appel aux laïques**" pour la **défense de la Loi de 1905**. Ce texte joint au présent compte-rendu peut et doit être amendé puis adopté par les associations membres du CA. La date du 15 novembre a été proposée. Le texte définitif sera soumis à l'AG et voté sans discussion (celle-ci ayant lieu préalablement).

L'objectif est sa remise en **audience à la Préfecture** avec présentation de l'OLL et de "*ses multiples combats*" comme titrait Midi Libre.

4.1. Exposition Darwin : le CA donne mandat à Bernard pour l'installation durant trois semaines en décembre à Clermont-Ferrand dans les mêmes conditions que précédemment.

Fin des travaux 17 h 15

VIE SCOLAIRE Fermeture du collège de Saint-Alban

Vers un collège unique de l'enseignement catholique en haute Lozère

Un communiqué de presse qui émane de l'ensemble scolaire Sacré-Cœur de Saint-Chély et du collège Saint-Régis de Saint Alban (voir page 44) nous a amenés à rencontrer Bruno Lafayssse, directeur du collège Saint-Régis et Frédéric Dief, directeur adjoint délégué au collège et au lycée du Sacré-Cœur pour faire le point sur le projet d'un ensemble unique en haute Lozère.

- Qu'y a-t-il derrière ces mots ?

BL : Ce projet émane de mon positionnement en qualité de chef d'établissement du collège Saint-Régis depuis la rentrée 2015, avec une lettre de mission qui était d'intégrer le collège de Saint-Alban au réseau Haute-Lozère et de trouver une organisation réaliste avec l'ensemble scolaire du Sacré-Cœur tout en accompagnant une équipe éducative et pédagogique jusqu'au terme du projet.

- Aujourd'hui on arrive à l'aboutissement... c'est la fermeture ?

BL : Oui, ne nous voilons pas la face. Elle est prévue comme cela a été annoncé devant les familles par les instances de l'Enseignement Catholique, il s'agit bien d'une fermeture. Cet établissement se heurtait à un certain nombre de difficultés, immobilières ou d'effectifs, liées à une situation démographique, économique Saint-Albanaise très difficile, les effectifs se sont amenuisés petit à petit.

- Des difficultés qui ne datent pas d'hier ?

BL : Non elles étaient déjà présentes bien avant mon arrivée sur le site. Dans son histoire St Régis a eu jusqu'à 230 élèves. Pour la rentrée 2018 j'ai accueilli 45 collégiens.

- Précision importante, la fermeture ne concerne que le collège ?

BL : La garantie du maintien de l'école a été formulée devant les parents, l'école

fonctionne, elle a un projet fort, innovant qui va permettre sa pérennité. D'autant qu'on a fait une bonne rentrée, ce qui nous conforte dans notre volonté de développer le primaire avec une nouvelle directrice qui porte des initiatives pédagogiques innovantes comme la méthode Montessori...

Nous allons aussi modifier et restructurer l'occupation des bâtiments pour encore mieux accueillir le primaire.

- Comment les parents ont-ils vécu l'idée d'envoyer leurs enfants à Saint-Chély ?

BL : Il y a toujours de la souffrance et de l'inquiétude par rapport à une fermeture. On peut comprendre préférer un établissement de proximité mais le lycée c'est déjà Saint-Chély ! Je comprends leur désarroi mais ce sera le choix ensuite des familles à opter pour l'enseignement catholique ou le public.

- Les transports scolaires seront assurés ?

BL : Ils existent déjà !

- On peut imaginer aussi que ce sera une chance pour les élèves de Saint-Alban d'intégrer des classes plus nombreuses, sans être surchargées ?

FD : C'était une inquiétude, légitime des parents au départ, pour qui des classes de 10 élèves étaient habituelles. Or, on peut rassurer les parents, le Sacré-Cœur c'est 245 élèves, 11 divisions et des dédoublements et donc des effectifs par classe très raisonnables : entre 15 et 20 élèves en sixième, avec une pointe à 28 en troisième.

- Au niveau administratif il y aura déplacement des structures et des moyens ou disparition et simple inclusion des élèves dans les structures du collège de Saint-Chély ?

BL : Concernant les moyens horaires et les structures dédiés à Saint-Régis on est dans l'incertitude. On n'a pas

encore de précisions définitives de la part des services du Rectorat.

- Au niveau de l'emploi des personnels vous êtes en projet pour la reconduction des postes ?

BL : Oui ça a été une forte préoccupation l'emploi. Pour le personnel OGEC et pour les enseignants, tous les réseaux ont été activés pour trouver une solution pour tous. Il n'y aura pas de casse sociale.

- C'est un rapprochement une fusion entre deux collèges qui étaient très proches ?

BL : Je venais du collège du Sacré-Cœur, il y a eu donc proximité éducative. Le projet éducatif de chaque tutelle porte les mêmes valeurs.

FD : Dans notre mission il y a aussi le fait de respecter le choix des familles, et on parle d'une structure qui permettra aux familles de faire le choix qui permettra à leurs enfants de s'épanouir. Des rapprochements ont été déjà réalisés d'un point de vue pédagogique, l'objectif étant de les accueillir l'année prochaine de la meilleure façon. Le projet de collège unique s'adresse à tous, élèves de Saint-Alban et de Saint-Chély. On n'est pas dans la posture où Saint-Chély absorbe Saint-Alban et se repaît de ses effectifs. On est dans la réponse à la question du meilleur collège qu'on peut proposer aux parents en termes d'accompagnement et de projet éducatif.

- C'est porteur d'espérance que d'intégrer un ensemble scolaire comme celui du Sacré-Cœur, les Lozériens connaissent son dynamisme, sa capacité d'innovation...

BL : Oui il sera aussi garant de l'avenir de toutes les petites écoles du bassin de vie et réseau de la haute Lozère.

*Claude Donnadiou
directeur de La Lozère Nouvelle*

Site Internet de l'OLL

A consulter www.oll48.org

Rubriques :

[Les actualités de l'OLL](#), les initiatives publiques de l'Observatoire ;
[Plantation de l'arbre de la laïcité](#), intervention de l'OLL ;
[Mise à disposition d'une salle gratuite](#) pour des obsèques civiles :
Délibérations des Conseils municipaux ;

Documentation :

[Cahiers de l'OLL](#), "LA" publication de l'OLL, sa vie de 2009 à 2018 ;
[Statuts de l'OLL](#) et textes fondateurs de l'Observatoire ;
[Textes fondateurs](#) de la laïcité, éléments du corpus législatif.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2019



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : mël :@
:

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE

Cahiers de l'OLL - N° 14 - Décembre 2018 : expédition et mise en ligne 24 décembre 2018.